

**DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT D'ANGERS
COMMUNE DE DENEÉ
PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2008**

L'an deux mil huit, le trois du mois de novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique TERTRAIS, Maire.

Etaients présents :

Mrs D TERTRAIS, F HERVE JC BLANVILLAIN,
D ROUSSEL, S COTTO, A. de PERTHUIS, L.
BOURON, Y ANGLADE, , B LECLAIR , J
LACROIX, C BUREAU, D BREVET, E
CHEVALIER JP SAULGRAIN

Excusée : N CHOLET

Secrétaire de séance : L. BOURON,

Convocation du 28 octobre 2008.

Date de publication : 10 novembre 2008

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de pouvoirs : 1

APPROBATION DU RAPPORT DU SIAEP DU LOUET 2007

En application de la loi N° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et du décret N° 95-635 du 3 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le rapport sur le service de l'eau année 2007 qui lui a été transmis par le Syndicat Intercommunal Alimentation en Eau Potable de la Région du Louet.

Ce rapport met en avant la conformité des résultats d'analyse sur l'exercice. La qualité de l'eau est donc bonne.

Denée affiche 617 abonnés au 31 décembre 2007 contre 601 au 31 décembre 2006. (+16)

Le volume total consommé est de 190 932m³ en 2007 contre 205 711 m³ en 2006. (Nous ne disposons pas des volumes par commune).

Prix de l'eau pour Denée

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er jan 2007	1er jan 2008	Variation
Part de l'Exploitant				
part fixe (€ HT / an)	Abonnement ordinaire	35.32	36.51	3.37%
part proportionnelle (€HT/m ³)	n°1 (0 à 100 m ³)	1.5580	1.5423	-1.01%
tranches en m ³ /an	n°2 (101 à 500 m ³)	1.5174	1.5003	-1.13%
	n°3 (au delà de 500 m ³)	1.4867	1.4686	-1.22%
Part de la Collectivité				
part fixe (€ HT / an)	Abonnement ordinaire	38.60	38.60	0%
part proportionnelle (€HT/m ³)	n°1 (0 à 100 m ³)	0.1406	0.1786	27.03%
tranches en m ³ /an	n°2 (101 à 500 m ³)	0.1209	0.1019	30.67%
	n°3 (au delà de 500 m ³)	0.1014	0.1394	37.48%
Redevances et taxes				
	redevances de pollution domestique	0.20	0.28	40%
	TVA	5.5%	5.5%	

Composante de la facture d'un usager

	1er jan 2007	1er jan 2008	Variation
Exploitant	221.47	220.75	-0.33%
Collectivité	55.14	59.7	8.27%
Redevances	24	33.6	40%
TVA	16.53	17.27	4.48%
Total € TTC	317.14	331.32	4.47%
variation exploitant + collectivité			1.39%

Prix théorique du m³ pour un usager de 120m³

2.76€/m³

- ⇒ La part « consommation » a augmenté d'environ 27.03% entre 2007 et 2008.
- ⇒ Le **prix théorique du m3 pour un usager** consommant 120 m3 est de **2.76 €/m3**: **Les denéens seront donc facturés de 331.32 € pour 120 m3 consommés contre 295.87 € précédemment. Ce qui constitue une augmentation de 0.29 € au m3**
- ⇒ **La part de la contre valeur pollution de Denée a augmentée de 40% entre 2007 et 2008.** Cette redevance versée à l'Agence de l'Eau a fortement augmenté car Denée est passée en « zone de redevance majorée » à compter de 2007. Cette zone correspond au 9^{ème} programme de l'Agence de l'Eau qui détermine les secteurs nécessitant d'importants investissements compte tenu notamment de la pollution présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver ce rapport.

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A RECOURIR A DES VACATAIRES POUR L'ACCUEIL DES ELEVES EN CAS DE GREVE DES ENSEIGNANTS

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°2008-790 du 20 août 2008 créant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire, modifiant le code de l'éducation ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2008-901 du 4 septembre 2008 relatif à la compensation financière de l'Etat au titre du service d'accueil ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Après avoir entendu Monsieur HERVE qui a exposé que :

- la loi n°2008-790 du 20 août 2008 institue l'obligation d'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire, notamment en cas de grève ;
- la Commune a la charge d'organiser et d'assurer un service d'accueil gratuit pour les élèves d'une école publique maternelle ou élémentaire lorsque le taux d'enseignants ayant déclaré leur intention de faire grève est supérieur ou égal à 25 % ;
- ce service d'accueil ne fonctionnera que de manière épisodique, pour pallier l'absence d'enseignants exerçant leur droit de grève, pour de courtes durées et lorsque les conditions fixées par l'alinéa 4 de l'article L. 133-4 nouveau du code de l'éducation seront remplies ;
- de ce fait, les besoins exacts en personnel sont imprévisibles ;
- il y a lieu d'envisager de recourir à des personnes extérieures au personnel communal pour renforcer le service d'accueil des élèves, celles-ci étant employées et rémunérées sous le mode de la vacation pour assurer l'accueil et la surveillance des enfants.
- La liste de ce personnel vacataire sera soumise à l'avis de la préfecture

Monsieur LACROIX estime que la méthode de l'Etat est contestable puisque après avoir demandé l'avis des Communes, une loi est votée et qu'elles sont à nouveau sollicitées pour autoriser le Maire à

avoir recours à des vacataires et pour fixer les tarifs de la vacation. Par là même l'Etat fait porter la responsabilité de cette mise en place aux collectivités. Il estime qu'il y a là un objectif de rendre compliqué l'exercice du droit de grève qui est prévu dans la constitution et que l'Etat en fait porter la responsabilité aux Collectivités. Il déclare que pour ces raisons, il votera contre cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix contre 5,

- décide d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des vacataires pour renforcer le personnel affecté au service d'accueil des enfants de l'école(des écoles) maternelle(s) et élémentaire(s) mis en place en application de l'alinéa 4 de l'article L. 133-4 du code de l'éducation.
- le montant brut de la vacation pour une demi-journée est fixé à 30 € :
- le Maire est chargé de solliciter auprès des services de l'Inspection d'Académie, la compensation financière de l'Etat de la mise en œuvre par la Commune du service d'accueil des élèves.

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE LAYON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de l'EPCI doit avant le 30 septembre de chaque année, adresser au Maire de chaque Commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif de celui-ci.

Ce rapport rappelle l'organisation et les missions de la Communauté de Communes « Loire-Layon », présente le fonctionnement des différents services et les coûts y afférents pour l'année 2007. Enfin, il synthétise les finances et la fiscalité de la structure au regard du Compte administratif.

En voici les principaux éléments :

Développement économique :

La zone industrielle Anjou Atlantique

Surface totale brute : 51 ha,

Surface disponible de la 1^{ère} tranche : 5 ha,

Coût estimatif net de l'ensemble de la zone : 2 324 406,47 € HT

Prix de revient prévisionnel de l'ensemble de la zone : 6,28 € HT/m²

Zone industrielle de la croix des Loges :

Surface totale brute : 4,3 ha

Surface disponible : 0,65 ha

Extension : 1,06 ha

Coût estimatif net des 1^{ère} et 2^{ème} tranches : 460 001,22 € HT

Prix de revient prévisionnel net : 24,53 € HT/m²

Prix de vente 1^{ère} tranche : 4,57 € HT

Prix de vente 2^{ème} tranche : 13 € HT/m²

Voirie :

La Communauté de Communes compte 481 Km de voirie. Chaque année les travaux permettent d'entretenir 9% de ce patrimoine routier et 2 141 065 m² de routes, rues, trottoirs et places. 9% du patrimoine routier est entretenu chaque année.

Les Principes de base pour l'entretien sont les suivants :

Traiter en enduit le VC par cycle de 10 ans

Traiter en enduit les CR par cycle de 14 ans

Traiter en enrobé les voies en agglomération par cycle de 12 ans (pour 20% du patrimoine en agglomération)

Réparer 20% des surfaces à enduire
Grosses réparations estimées à 5% du patrimoine VC et CR
Curage des sections à réparer
Entretien des trottoirs sur 30 ans
Budget 2007 : 950 267,55 € TTC
Plus de 6 000 km de rues et places balayés chaque année et 1 400 avaloirs entretenus chaque année.
Coût du service en 2007 : 81 342,78 € soit 13,34 €/ km balayé

Politique du logement social d'intérêt communautaire :

Les demandes de logement social sont désormais regroupées au niveau départemental. 3 sites ont été retenus en Loire-Layon : les Mairies de Chalonnes, Saint Georges, et la Communauté de Communes Loire-layon. En 2007, 147 nouvelles demandes ont été saisies et 45 ont été renouvelées..

Le bilan de la collecte d'ordures ménagères .

L'étude des résultats 2007 montre une certaine stabilité dans nos efforts de tri. 108 kg par habitant pour la collecte sélective est un très bon résultat. Cela nous permet de maîtriser la production d'ordures ménagères à un niveau bas (217 kg par habitant). La distribution de composteurs individuels devrait contribuer encore à la baisse des volumes.

Pour mémoire, les ordures ménagères ont un coût de traitement supérieur aux déchets triés. Il importe donc de faire passer toujours plus de déchets de la poubelle vers les sacs de tri sélectif.

En 2007, une nouvelle déchèterie a été construite entre Saint-Georges-sur-Loire et La Possonnière.

Le bilan éclairage public

En 2007, la Communauté de Communes avait en charge l'entretien et la consommation de l'éclairage public.

Un contrat de prestations de services était signé avec l'entreprise THOMAS pour l'entretien des 3 061 candélabres.

Coût 2007 :

Entretien : 70 295,80 €

Consommations : 117 029,73 €

Depuis le 1er janvier 2008, l'éclairage public est redevenu une compétence communale. En effet, la loi de 2004 portant sur l'intercommunalité n'offre plus de possibilité de scinder le fonctionnement de l'investissement d'une compétence. Le maintien de cette compétence dans les statuts supposait donc que la Communauté de Communes prenne à sa charge l'ensemble des programmes d'enfouissement des réseaux des communes sans l'aide technique et financière importante du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, ce qui n'était bien entendu pas envisageable.

SPANC :

Le SPANC est créé pour opérer le contrôle de conception et de bonne exécution des ouvrages neufs d'assainissement et pour réaliser un contrôle diagnostic de « bon fonctionnement » et facultativement l'entretien pour les ouvrages déjà existants. Ce service a été délégué à la SAUR qui doit effectuer un contrôle de bon fonctionnement tous les 4 ans.

A ce jour, la moitié des installations a été diagnostiquée. L'intégralité des habitations sera contrôlée en juin 2010.

Après le diagnostic, les informations collectées sont numérisées pour être intégrées au SIG. A terme, ces informations seront mise à disposition des Communes.

Tourisme :

Une borne interactive a été installée à Denée

Entre août et décembre 2007 : 405 consultations.

Coût : 11 700 €

Subventions : 10 654 € de la Région, du Département et du Pays

Valorisation des bords de Loire

Dans la continuité des actions déjà entreprises en matière de restauration des cales et quais, diverses études ont été réalisées en 2007 pour le site des Lombardières à Rochefort-sur-Loire et Denée ; le port du Pâtis à Saint-Aubin-de-Luigné, la cale du Layon à Chalonnes-sur-Loire, la cale du grenier à sel et des venelles à Ingrandes-sur-Loire : Les travaux sont prévus pour 2008 et 2009.

Mise en valeur du patrimoine à vocation touristique

Patrimoine minier : la sécurisation de la carrière du Roc, près de la chapelle Sainte-Barbe des Mines.
valorisation de l'ancien site minier des Malécots

Ferme de Désert, Château de Gilles de Rais, Réfectoire des Moines, ruines de Saint-Offange
Remparts de Denée.

Finances :

Monsieur le Maire récapitule ensuite les éléments importants du compte administratif de la Communauté de Communes :

Section de fonctionnement

Dépenses : 5,4 M€

Recettes : 6,3 M€

Soit un excédent d'exploitation de 0,98 M€•

Section d'investissement

Dépenses : 1,8 M€

Recettes : 2,2 M€

Soit un excédent d'investissement de 0,4 M€

Il propose enfin au Conseil Municipal d'approuver ce rapport et le Compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide donc d'approuver, le rapport d'activité ainsi présenté ainsi que le Compte Administratif.

ENGAGEMENT DE L'URBANISATION DU SECTEUR « DES PIERRES FRITES »

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé lors de sa précédente séance de lancer la procédure de DUP pour la construction de la future station d'épuration. Il en donne le calendrier prévisionnel :

- Conseil Municipal de lancement de la DUP en janvier prochain
- Enquête de DUP en juin ou septembre 2009
- Et une prise de possession fin 2010 et des travaux en 2011.

Au sujet du dossier des Pierres Frites, Monsieur le Maire expose,

Par délibération en date du 12 décembre 2005, le Conseil Municipal a approuvé définitivement le Plan Local d'Urbanisme de Denée.

Ce document d'urbanisme intègre les orientations d'aménagement en matière d'habitat sur le secteur 2AU au lieudit « Les Pierres Frites » et ses abords immédiats constituant une zone de protection sur le secteur A en « espace classé à boiser » le long du chemin du « Fief aux Moines ».

Le secteur 2 AU qui s'étend sur 8,50 hectares environ est délimité au Nord par la zone UY du Puits Rouillon et d'un espace boisé classé, à l'Ouest par la route de Rochefort et un secteur UY, au Sud par le secteur A et à l'Est par le chemin de la jarretière.

Il rappelle qu'un contrat a été passé avec la SODEMEL en 2005 pour l'étude et l'acquisition des terrains à l'amiable. Trois terrains ont été achetés dans ce cadre. Il reste une dizaine de terrains à acquérir.

Il est proposé désormais d'engager officiellement la phase opérationnelle et, à ce titre, d'engager la procédure de publicité et de mise en concurrence, afin de désigner l'aménageur qui sera concessionnaire de l'opération et ce, conformément aux articles L300-4 et 5, et R300-04 à R300-14 du Code de l'Urbanisme.

A cet effet, Il est proposé également d'arrêter la composition d'une commission spécialement habilitée qui émettra un avis sur les candidatures reçues avant de désigner le lauréat par l'assemblée.

Ce lauréat sera retenu selon des critères qui auront été fixés par la commission comme par exemple : son expérience, sa capacité d'avance de trésorerie, le cadencement de l'opération, l'aptitude à respecter le cahier des charges etc...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à bulletins secrets et, par 14 voix contre une,

⇒ décide d'engager l'urbanisation du secteur « Les Pierres Frites » sur le secteur 2AU et l'aménagement à paysager sur le secteur A contigu

⇒ approuve la procédure d'engagement de publicité et de mise en concurrence d'aménageurs.
approuve la nomination, comme membre de la commission habilitée à examiner les offres des candidats aménageurs, MM. D. TERTRAIS, D. ROUSSEL, S. COTTO, L. BOURON, Y. ANGLADE, JP. SAULGRAIN.

Rapports des commissions

Commission des personnes âgées

Réunion du 9 octobre : la commission a proposé aux étudiants de l'ENSO (Ecole Normale Sociale de l'Ouest) d'effectuer une enquête auprès des aînés. Dans un premier temps, une présentation de l'enquête serait faite lors d'une réunion du Club de l'Amitié un mardi, à laquelle seraient invitées par courrier, les denéens de 60 ans et plus.

Puis des réunions par petits groupes et par « quartier » seraient organisées par les étudiants.

Nous attendons la réponse de l'ENSO en novembre pour la mise en place de cette enquête. Dans l'affirmative, une convention serait passée avec l'ENSO et une indemnisation des frais de déplacements des étudiants seraient à prévoir au prochain budget.

Commission patrimoine

Point I

Les travaux sont terminés dans les délais prévus

Reste à prévoir les enseignes de l'artisan et de l'Office du Tourisme à poser.

Restauration des cales des Lombardières

La rampe de la cale de Denée a été dégagée et il a été constaté que le temps et l'usage avaient déformé le tablier. Il est convenu de procéder à une restauration légère pour conserver une trace de l'histoire.

Les perrés coté rue sont en cours de jointoiement

En ce qui concerne le perré coté Loire, les services de VNF ont communiqué un arrêté autorisant le maître d'ouvrage à réaliser les travaux. copie en a été envoyée aux riverains.

Travaux envisagés (sous réserve de l'accord avec les riverains), compte tenu du degré d'envahissement végétal, les travaux se limiteraient dans un premier temps à l'enlèvement superficiel des végétaux suivi d'un traitement permettant de les dévitaliser. La restauration proprement dite ne pourra intervenir qu'après dévitalisation totale soit environ 2 ans. Une rencontre avec les riverains a eu lieu jeudi 30 octobre. Il a été précisé que rien ne serait entrepris sans leur accord. Ces derniers doivent rédiger un courrier aux Voies Navigables de France pour préciser la propriété du perré et la Communauté de Communes confirmera par écrit que ces travaux n'auront pas lieu sans leur accord.

Les remparts

Le démarrage du chantier de restauration des remparts a eu lieu mi-octobre. La cabane de chantier a été installée sur le parking de la salle polyvalente avec possibilité d'alimentation électrique.

La première phase de débroussaillage de l'aire de chantier a été réalisée en grande partie par les services techniques de la Commune. Les pierres données par la Commune de St Germain des Prés

ont été déposées au pied du Chemin de la Foirouse en raison des pluies et des risques d'enlèvement des engins. Les difficultés actuelles demeurent pour retrouver les bases du mur effondré au niveau des jardins de « Bon accueil ».

Circuit d'interprétation

La commune de Denée a reçu la nouvelle charte graphique des Petites Cités de Caractère. 16 plaques au total seront élaborées pour les sites caractéristiques, 1 plaque générale du circuit serait implanté sur la façade du PROXI.

Un rendez-vous est prévu avec Ouest Gravure le 5 novembre pour un devis. Reste un problème : les nouvelles normes nous obligent à revoir le travail déjà réalisé de traduction des textes français anglais pour correspondre à ces normes (textes trop longs).

Chemin de la Foirouse :

Un 1^{er} projet est étudié par 5 étudiants en licence d'aménagement du paysage à l'université d'Angers, Une présentation du site a été effectuée de même qu'une visite guidée du bourg. Il leur a été remis les documents et plans topo du site, le CD rom de Denée. Le projet sera remis en fin d'année.

Un 2^{ème} projet commencera en janvier, le lycée du Fresne fera travailler une classe de BTS « aménagement paysager » sur le projet d'aménagement du chemin de la Foirouse.

Enfin, pour information, une étude paysagère globale est actuellement en cours par une classe de BTS (FPA) sur 2 mois par le lycée du Fresne.

Conservation du patrimoine, économie d'énergie

Les fenêtres et les portes de la mairie ont été calfeutrées par les services techniques dans le cadre de mesures d'économies d'énergies.

Commission culturelle

Villages en scène

La séance de Villages en scène du 10 octobre a remporté le succès avec Eric TOULIS (plus de 150 spectateurs). Nos vifs remerciements à Daniel ROUSSEL, Catherine BUREAU, Nicolas ROBIN et les tous autres bénévoles qui les ont assistés pour l'organisation de ce spectacle.

Bibliothèque

Le départ d'Elisabeth JUTEAU, adjoint du patrimoine affectée au réseau des quatre bibliothèques (Denée, Rochefort, St Aubin et Chaudfonds) aura lieu probablement début janvier et non au 1er février. Une modification de sa demande de disponibilité a été faite. Le choix de son ou sa remplaçante devra intervenir rapidement.

Commission sécurité circulation

Il est rappelé que la Direction des Routes et des Déplacements (service du Conseil Général) est l'interlocuteur incontournable habilité à valider des aménagements ou modifications sur les voies départementales. Après des visites sur sites route de Rochefort, route de Mûrs-Erigné, route de Mozé, il ressort que des aménagements lourds sont envisageables sur les voies d'accès à la commune. Une étude approfondie semble nécessaire (ex: reprise des comptages précédents). Deux solutions sont à étudier, des aménagements simples de sécurité et de circulation ou des aménagements plus conséquents et dans ce cas, il s'agirait de profiter des aménagements de sécurité pour marquer l'entrée dans le village et repenser l'ensemble de la circulation. Il est aujourd'hui prévu de fournir des pièces d'études antérieures au CAUE, de prendre contacts avec la DRD, et d'estimer le coût de ces ouvrages en fonction de l'implication du CAUE dans le projet.

Il est enfin précisé que des aménagements provisoires sont aussi possibles pour les tester. Monsieur le Maire note qu'une chicane du type de st Jean de la Croix revient à 8000 €.

Stationnement

Des véhicules stationnent trop longtemps sur le parking situé place Muller. Un nouvel avis sera déposé sur les pare-brises pour demander de respecter la durée de stationnement prévu à 30 minutes sur ces deux places.

Stationnement dans les hameaux

Monsieur BLANVILLAIN informe le Conseil que certains habitants de nouvelles habitations situées dans les villages de Denée laissent leurs véhicules à l'extérieur de leur propriété sur les accotements, ce qui endommage les bermes des voies. Monsieur le Maire rappelle que les nouvelles habitations doivent prévoir le stationnement de véhicules sous peine d'une participation à verser à la Commune de 2500 € (délibération du 2 juillet 2007).

Commission jeunesse

Lors de la réunion du 15 octobre dernier, 6 familles étaient présentes, principalement pour les jeunes de 12 à 15 ans. Nous réfléchissons actuellement à ce qui pourrait être engagée en direction des plus de 15 ans. Les jeunes sont présents principalement sur les animations lors des vacances scolaires. Les mercredi et samedi hors vacances scolaires mobilisent moins. A noter que cette année grâce à la vente des orchidées et des tee-shirts, l'animation jeunesse a pu percevoir 4000 € de recettes. Monsieur LECLAIR déplore cependant que ces sommes ne puissent pas être réinjectées dans l'animation jeunesse.

Garderie périscolaire

Le nouveau sol de la garderie périscolaire a été installé pendant les vacances de la Toussaint par l'Entreprise MARSAC. Les enfants des deux écoles pourront en profiter dès la rentrée. L'école de la Marelle continuera d'en disposer comme salle de motricité.

Stade

Les deux clubs de l'ASDMS et Rochefort étudient actuellement les possibilités d'une fusion. Une rencontre avec la Commune de Rochefort est prévue le 21 novembre pour la création d'un SIVU « sport ». Monsieur le Maire indique que si un accord entre les deux clubs n'était pas trouvé, Denée engagerait seule le projet de réalisation de nouveaux locaux.

Questions diverses

Communauté de Communes Loire layon

La Communauté de Communes Loire-Layon a remis en cause la construction de son siège dans le centre ville de Chalonnes. Il a donc été demandé à la ville de Chalonnes de proposer de nouveaux terrains pour réengager le projet.

Quatre propositions ont été présentées :

- l'ancienne Gendarmerie, dont il faut détruire les anciens bâtiments et pour laquelle il conviendrait de réaliser d'importants aménagements pour l'accès,
- les anciens locaux d'ERAM qui seraient vendus 60 € le m², un terrain rue des Marais
- les locaux de l'ancienne DDE, qui ont fait l'objet d'une étude de faisabilité qui avait conclu à l'impossibilité d'y implanter le siège de la Communauté de Communes.

Une autre proposition a été faite pour une zone située, non pas à Chalonnes mais à St Georges sur Loire, sur le terrain de la Mûrie, pour 13.50 € le M², avec également la possibilité d'y installer les services techniques.

Le Conseil Municipal de Denée, à l'unanimité demande à la Communauté de Communes d'étudier cette dernière possibilité, en alternative avec celles proposées par la ville de Chalonnes.

Semaine de la science du lundi 17 au 23 novembre

Mardi 18 à 20h30 à la salle polyvalente : Conférence sur le thème de Mars

Mercredi 19, de 14h à 17h : Ateliers scientifiques pour les 6-10 ans et pour les 11-14 ans sur réservation.

Vendredi 21 à 20h30 à la salle polyvalente : concours de dictée

Samedi 22 à 20h30 : balade de nuit autour de Denée.

Arbre de Noël le 30 novembre

La Commune organise son arbre de Noël annuel le 30 novembre à la salle polyvalente vers 16h avec un spectacle de marionnettes de la Compagnie du Rêve. Les enfants de Denée sont tous invités.

Père Noël de l'association des Commerçants

L'association des commerçants sera dissoute l'année prochaine, le Père Noël viendra cependant animer le bourg en proposant des tours de calèche aux enfants comme chaque année, il partira de la Place Delcambre le mercredi après midi

Concours de villages fleuris

Nous avons reçu le rapport de la commission des villages fleuris. Ce rapport souligne la réussite de la jachère fleurie. Monsieur LECLAIR précise que les services techniques ont commencé à modifier certains espaces en privilégiant les plantations d'arbustes (ce qui génèrera des économies d'arrosage), de même que les paillages naturels. Monsieur le Maire rappelle que les géraniums et les pétunias sont à éviter, car trop communs et qu'il est difficile pour Denée de réaliser des plantations dans le village car il convient de décaisser les voies pour trouver le substrat. Cette opération a été prévue dans le projet de rénovation du centre bourg réalisé par Philippe LEGRAS il y a quelques années. Mais de tels projets coûtent très chers.

« Autoproclamation » du village de Mantelon.

Monsieur LACROIX informe le Conseil Municipal que les habitants de Mantelon qui bénéficient dorénavant de numéros de rues, ont décidé de leur nouvelle adresse : n° X suivi de « village de Mantelon ».

« Ceux de Denée »

Monsieur le Maire informe enfin le Conseil Municipal que lors de la cérémonie commémorative des 90 ans de la Guerre 1914-1918, Louis THAREAUT dédicacera son nouvel ouvrage remarquable intitulé « ceux de Denée ». Ce livre très bien documenté est illustré de photos de soldats de Denée morts pour la France et pour chacun d'eux des témoignages très émouvants de Pauline CAILLEAU aïeule de l'auteur sur les circonstances de leur mort.

Cet ouvrage sera vendu 5 € et une partie de la recette sera reversée par Monsieur THAREAUT au CCAS de Denée. On peut se procurer cet ouvrage à la Mairie ainsi qu'à la bibliothèque de Denée.

Dates à retenir

Cérémonie du 11 novembre : 12h Place du général Delcambre

Commission des personnes âgées : le 12 novembre à 20h30

Commission urbanisme le 19 novembre 2008

Prochain Conseil le 1er décembre 2008